

## COMMUNE DE FOURNEVILLE

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 Septembre 2012

**L'an deux mille douze, le 7 Septembre à 20 H 45**, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marie DELAMARE, Maire.

Etaient présents : Madame CAPARD, Mrs. GILLES, et ROUSSEAU Maires adjoints,  
Mesdames CROS, FOUGERES, SEITE,  
Monsieur FOSSEY, HOYER, Conseillers municipaux.

Absent excusé : Monsieur BERLY

**Madame FOUGERES est élue Secrétaire de séance.**

#### **Approbation du compte rendu précédent :**

Lecture faite, le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité

Avant de commencer l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe le conseil de l'obligation de réaliser une table des délibérations. Il remet à cet effet à chaque conseiller une nomenclature des sujets et une table des délibérations prises sur la mandature en cours 2008 - 2014

#### **GESTION COMMUNALE :**

##### **- Participation pour les voiries et réseaux**

L'instruction en cours de deux demandes de certificat d'urbanisme conclu à la nécessité de réaliser des extensions du réseau électrique l'une dans le chemin des Hunières (parcelle A 99 – 487 et 489) pour un montant de 9.373,94 Euros H.T. , l'autre dans le chemin de la Hétraie (parcelle ZH 53) pour un montant de 6.335,36 Euros H.T. après participation du SDEC et pour route de St Gatien (parcelle ZH 63)

**Le Conseil accepte de financer ces travaux qui seront mis à la charge des pétitionnaires.**

##### **- Tarif activités périscolaires**

Monsieur le Maire informe le conseil de la situation de la cantine d'Ablon et des démarches en cours pour orienter les achats vers la production locale. Après discussion, le conseil décide de fixer les tarifs des activités périscolaires comme suit :

- garderie 1,05 euros par vacation
- cantine 3,32 euros par repas

##### **- Programme de travaux**

Monsieur Gilles rappelle les différentes discussions relatives au chemin de l'église et au chemin des buttereaux. Les fortes intempéries du début de l'été ont provoqués des entrées d'eau dans la Mairie et ont mis en évidence divers dysfonctionnements. Le programme des travaux qui comprend notamment la pose de drain de bordure et de caniveaux s'élève à la somme arrondie de 17.000 Euros H.T.

**Après discussions et échanges de vues, ce programme est arrêté et le Conseil charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention au Conseil Général**

Par un récent courrier, le Conseil Général attire notre attention sur l'entretien du tableau « couronnement de la Vierge » qui se trouve à l'intérieur de l'église et qui a fait l'objet d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Les travaux pourraient faire l'objet d'une subvention de 75% (50% par le Conseil Général et 25% par la DRAC)

**Le Conseil charge Monsieur le maire de faire établir des devis.**

**Eglise :**

Nous avons reçu les estimations de Mr de SEZE ; les financeurs potentiels vont donc pouvoir être mobilisés. Un échange de vue sur le positionnement de la future porte latérale. La solution n'est pas arrêtée.

**Création d'un fossé :**

Monsieur GILLES expose le problème du chemin des fiefs qui sert d'exutoire aux eaux de ruissellement. Pour éviter les dégradations, il est proposé de réaliser un fossé et un talus sur la propriété en arrière pour reconstituer les écoulements antérieurs ; il faut juste prévoir une location de pelle avec chauffeur.

**Le Conseil donne son accord**

**- Bilan du chantier de jeunes volontaires**

Madame CAPARD présente un diaporama des photos prises au cours du chantier.

Ce chantier s'est bien passé tant sur le plan technique puisque le piquetage de l'ensemble de l'église a pu être réalisé (à l'exception bien sûr de la partie la plus haute du pignon qui nécessite une nacelle) que sur le plan de l'animation (les stagiaires ont découvert notre région et les contacts ont été nombreux avec la population ; quelques jeunes de la commune sont aussi venus piqueter).

**Le Maire et le Conseil remercient toutes les personnes qui ont participé d'une manière ou d'une autre à l'accueil des jeunes.**

**- Remboursements et prises en charge**

Monsieur le maire expose que dans le cadre du chantier il convient de prendre en charge deux dépenses préfinancées par l'association de protection du patrimoine il s'agit :

- des repas des dix jeunes (montant 100 Euros)
- de l'achat d'une tente (montant 329,91 Euros)

Par ailleurs, Monsieur Gilles indique que la vidange des fosses septiques a été réalisée et qu'il y a lieu de refacturer la somme de 115 Euros à la locataire du logement.

**Le Conseil donne son accord sur ces opérations**

**QUESTIONS DIVERSES**

**Avenir de l'école :**

Monsieur le Maire et Madame CAPARD informent le conseil de l'évolution des effectifs.

Bon nombre de parents ignorent la qualité des moyens mis à disposition des enfants et des enseignants et la qualité de l'enseignement délivré. Il s'ensuit parfois des décisions regrettables au moment du choix du lieu de scolarisation des enfants.

Même si des efforts constants sont réalisés chaque année pour encore améliorer les choses ; on déplore l'inscription à l'extérieur d'une quinzaine d'enfants.

Parmi les raisons on peut citer la rotation rapide des enseignants, le manque de patience de certains parents, l'incompréhension des avantages que l'enfant peut retirer d'une classe à niveau multiple, l'appel de l'école privée qui semble conditionner l'inscription à son collègue par la présence de l'enfant en primaire....

Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur les moyens de renforcer le lien entre l'école et la population.

Après échanges de vues plusieurs propositions sont faites pour réanimer le lien de l'école avec son territoire :

- adhésion au label EcoEcole
- participation des élèves à « Passion de Fournevillais »
- amélioration de la communication (lettre d'information)

**Monsieur le Maire remercie les conseillers de cette contribution.**

**PLU :**

Monsieur le maire informe de la possibilité de définir des espaces réservés pour y réaliser des aménagements

Après échanges de vue, les espaces réservés suivants sont enregistrés :

- sortie Chemin des grosses pierres sur RD119
- sortie Chemin des buttereaux sur RD119
- sortie RD289 sur RD 119
- sortie chemin des hunières sur RD 289
- sortie Chemin du Parc sur RD289
- sortie Chemin de la fontaine sur chemin des parquets
- alignement chemin des parquets
- alignement chemin des grosses pierres (côté RD119)

Par ailleurs il y a lieu de dresser la liste des éléments du paysage à protéger (mares, talus...) si important pour limiter les conséquences des précipitations.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23H 30.

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Lucie FOUGERES

LE MAIRE  
Jean-Marie DELAMARE

Les membres du Conseil Municipal